

Les CAZIER - Artois

N° d'Aboville	Personne	Date de naissance	Lieu de naissance	Conjoints	Date de l'union	Lieu de l'union	Date de décès	Lieu de décès
	♂ <u>Guillaume CAZIER</u>			♀ <u>Barbe Pétronille BEHELLE</u>				
Génération 1								
1.	♂ <u>Eugène François CAZIER</u>	1703	Matringhem	♀ <u>Marie Joseph BRASSART</u>	04/03/1737	Rebecques	20/09/1770	Reclinghem
Génération 2								
1.1.	♂ <u>Antoine François CAZIER</u>	02/06/1738	Rebecques	♀ <u>Marie Jeanne SAILLY</u>	05/02/1766	Ecques	07/02/1811	Racquinghem
Génération 3								
1.1.1.	♂ <u>Jacques Joseph CAZIER</u>	03/12/1766	Ecques	♀ <u>Marie Catherine LARIVIERE</u>	26/11/1793	Wardrecques	12/11/1815	Racquinghem
Génération 4								
1.1.1.1.	♀ <u>Emilie CAZIER</u>	05/09/1802	Racquinghem	♂ <u>Pierre Joseph HANON</u>	22/05/1822	Racquinghem	30/10/1880	Racquinghem

(Tableau issu de ma base Geneanet- chvx)

Validité des données : justifiées par actes NMD, BMS et un acte notarié.

Variantes du patronyme : CASIER, CASIEZ...

Notes

Dans son testament, Barbe Pétronille BEHELLE interdit à son fils aîné, François Eugène CAZIER, d'aliéner les biens qu'elle lègue à deux enfants de ce dernier. Lorsqu'elle établit ce testament, elle demeurait à Rebecques où son fils était laboureur; mais elle décède à St-Martin-au-Laert au domicile du second de ses fils, Philippe Alexis. Elle n'appréciait donc pas son premier fils, qui était peut-être trop dispendieux (en 1766, lors du mariage de son fils Antoine François, il n'est plus laboureur, mais simple journalier).

Actes

Mariages

Racquinghem, le 22/5/1822, à 9 heures du matin, par devant Henri MENCHE, maire, officier de l'état-civil de la commune de Racquinghem, canton d'Aire, département du Pas-de-Calais, sont comparus Pierre Joseph HANON, âgé de 26 ans, bourselier, domicilié en la commune de Wardrecque, natif de Campagne-lez-Wardrecques, fils majeur de Charles Antoine et de dame Marie Alexandrine DUCAND, cultivateur, ci présents et consentants, et Emélie Joseph CAZIER, née le 8 fructidor an six de la République, native dudit Racquinghem, y domiciliée, fille mineure, assistée de Marie Catherine LARIVIERE, sa mère seulement, son père étant décédé comme il est constaté par son acte de décès délivré audit Racquinghem, le 21 mai 1822, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite devant la principale porte de Notre maison commune, savoir la première, le douze du mois de mai 1822, à midi, et la seconde le 19 du même mois à la même heure de cette année, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifié, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces cy-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code Civil, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Pierre **Joseph HANON et Emélie Joseph CAZIER** sont unis par le mariage. De quoi, avons dressé acte en présence de Charles Antoine HANON, âgé de 69 ans, père du contractant, de Charles Antoine HANON, âgé de 36 ans, frère du contractant, tous deux domiciliés en la commune dudit Campagne-lez-Wardrecques, de François Marie LARIVIERE, âgé de 52 ans, instituteur, domicilié audit Racquinghem, oncle maternel de la contractante, et de Charlemagne Joseph CAZIER, âgé de 23 ans, cultivateur ainsi que les deux premiers témoins, frère de la contractante, lesquels après qu'il leur en a aussi donné lecture, l'ont signé avec nous.

Wardrecques, le 6 Frimaire an 2, à 10 heures du matin, par devant moi, François Joseph CAMPAGNE, membre du conseil général de la commune de Wardrecques, département du Pas-de-Calais, élu le 12 novembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage, le décès des citoyens, sont comparus en la maison commune pour contracter mariage, d'une part **Jacques Joseph CASIEZ**, âgé de 27 ans, domestique, domicilié à Arcques, natif d'Hecques, département du Pas-de-Calais, fils d'Antoine Jacques CASIEZ, manouvrier, et de Marie Jeanne SALLY, son épouse, tous deux domiciliés en la municipalité d'Hecques, d'autre part, **Marie Catherine LARIVIERE**, âgée de 26 ans, fille de Jean-Baptiste, ménager, domicilié en la commune de Wardrecques, native de Racquinghem, et d'Elisabeth COTRAIS, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Louis Augustin DELOGNES, âgé de 54 ans, vivant de ses biens, domicilié audit Wardrecques et de Pierre Joseph LE FEBVRE, âgé de 47 ans, profession de cultivateur en la dite municipalité, Jean-Baptiste DEPREY, âgé de 31 ans, également cultivateur au même lieu, et de Pierre Nicolas DEPREY, âgé de 25 ans révolus, aussi domicilié audit lieu, vivant de ses revenus, moi François Joseph CAMPAGNE, après avoir fait lecture en présence des ... (fiancés ?) et desdits témoins de l'acte de naissance de Jacques Joseph CASIEZ, en date du 30/9/1793, qui constate qu'il est né le 4/12/1766 au village d'Hecques, département du Pas-de-Calais, du mariage légitime d'Antoine François CASIEZ et Marie Jeanne SALLY cy dessus dénommé, et aussi de l'acte de naissance de Marie Catherine LARIVIERE, en date du neuvième jour de la 3^{ème} décade du mois brumaire de 1793, portant que Marie Catherine LARIVIERE est née le 20/9/1767 au village de Racquinghem du légitime mariage entre Jean-Baptiste LARIVIERE et Elisabeth COTRAIT, et ... du consentement des futurs marians et de l'assemblée, famille desdits, parents des futurs marians et de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi François Joseph CAMPAGNE le dimanche 17/11 et affiché le même jour à la porte de la maison commune de Wardrecque et de Campagne et aussi le même jour à celle d'Arcques 1793 après que Jacques Joseph CASIER et Marie Catherine LARIVIERE ont eu déclaré à haute voix de se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi Jacques Joseph CASIEZ et Marie Catherine LARIVIERE sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signés avec moi.

Les CAZIER - Artois

Ecques, le 5/2/1766, la publication des 3 bans aiant ... en cette paroisse par 3 dimanches consécutifs et ne s'y étant rencontré aucun empêchement, soit canonique, soit civil, je soussigné, pbre curé de cette paroisse, ai donné la bénédiction nuptiale, et conjoint en mariage Antoine François CASSIEZ demeurant en cette paroisse chez Pierre François BEAUVOIS, laboureur, fils de François, journalier, demeurant dans le village d'Arclenghem, diocèse de Boulogne, et de Marie Joseph BRAQAR, et Marie Jeanne SAILLY, fille de Jacques, domestique chez Mr le curé de Rebecque et de défunte Jacquelin CHRETIEN, demeurante en cette paroisse. Auquel mariage ont assisté comme témoin ledit Jacques SAILLY, son père, et Jacques SAILLY, son frère, de la part de l'épouse, Pierre et Martin CASSIER, ses frères, Pierre François BEAUVOIS et Dominique DUBOIS, propriétaire demeurant en cette paroisse, qui ont signés ce présent acte, les dits CASSIER et SAILLY aiant déclarés de ne sçavoir écrire de ce interpellés par moy soussigné ont mises leurs marques ordinaires.

Rebecques, le 4/3/1737, ensuiite de la publication des 3 bans entre **Eugène François CAZIER** de cette paroisse, fils de Guillaume et de Barbe BEHELLE, de Matringhem, avec **Marie Joseph BRASSART**, native de Cléty, fille de Pierre et de Catherine Joseph CARDON, de St-Liévin, ne s'estant trouvé aucun empêchement, après les avoir fiancés, le soussigné leur a donné la bénédiction nuptiale en présence de témoins (André MANTEL, Pierre LE JOSNE et Pierre François BREHON).

Décès

Racquinghem, le 30/6/1881, à 6 heures du soir, en la mairie et par devant nous, VAN HELLER D'OOSTOVE, maire et officier de l'état-civil de Racquinghem, canton d'Aire, arrondissement du Pas-de-Calais, ont comparu les sieurs Henri PATINIER, âgé de 55 ans, et Alphonse VEDAGUE, âgé de 48 ans, tous deux cultivateurs, domiciliés en cette commune, lesquelles nous ont déclaré que **Pierre Joseph HANON**, âgé de 85 ans, ancien bourrelier, né à Campagne-les-Wardrecques, **veuf d'Emélie CAZIER**, fils de feux Charles Antoine HANON et de Marie Alexandrine BUCAND (!) est décédé en son domicile le même jour à une heure et demie du soir, ce dont nous nous sommes assuré, la dite déclaration faite par les sieurs PATINIER et VEDAGUE ci-dessus nommés, tous deux voisins du défunt, et ont les comparants signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Racquinghem, le 30/10/1880, à 9 heures du matin, en la mairie et par devant nous, VAN HELLER D'OOSTOVE, maire et officier de l'état-civil de Racquinghem, canton d'Aire, département du Pas-de-Calais, ont comparu les sieurs Alphonse VEDAGUE, âgé de 45 ans¹, et Aimé BAUVAL, âgé de 30 ans, tous deux cultivateurs, domiciliés en cette commune, lesquelles nous ont déclaré qu'**Emélie CAZIER**, âgée de 78 ans, sans profession née et domiciliée en cette commune, mariée à Pierre Joseph HANON, fille des feux Jacques CAZIER et de Marie Catherine LARIVIERE, est décédée dans sa demeure le jour de 8 à 11 heures du soir, le même jour à une heure et demie du soir, ce dont nous nous sommes assuré, la dite déclaration faite par les sieurs VEDAGUE et BAUVAL ci-dessus nommés, tous deux voisins de la défunte, et ont les comparants signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Racquinghem, le 7/9/1837 à 10 heures du matin, en la mairie et par devant nous, MENCHE Henri, maire et officier de l'état-civil de la commune Racquinghem, canton d'Aire, arrondissement de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, ont comparu Charlemagne CAZIER, âgé de 39 ans, boulanger, et François Louis CAZIER, âgé de 33 ans, cultivateur, deux domiciliés à Racquinghem, lesquels nous ont déclaré que **Marie Catherine LARIVIERE**, âgée de 70 ans, rentière, domiciliée à Racquinghem, veuve de **Jacques Joseph CAZIER**, cultivateur, demeurant audit Racquinghem, fille de Jean-Baptiste LARIVIERE et d'Elizabeth COTREZ en leurs vivants cultivateurs audit Racquinghem, est décédée en sa demeure, le 6^{ème} jour de septembre, à 6 heures du soir. Déclaration faite par les sieurs CAZIER ci-dessus dénommés, tous deux parents de la défunte au degré de fils, et les comparants ont signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été donné lecture.

Racquinghem, le 12/11/1815, à 10 heures du matin, en la mairie et par devant nous, Henri MENCHE, maire, officier de l'état-civil de la commune Racquinghem, canton d'Aire, département du Pas-de-Calais, sont comparus Jacques Joseph CAZIER, âgé de 21 ans, cultivateur, fils du défunt, et François Marie LARIVIERE âgé de 44 ans, instituteur, beau-frère du défunt, tous deux domiciliés audit Racquinghem, lesquels nous ont déclaré que le 9 dudit mois, à 6 heures du matin, **Jacques Joseph CAZIER**, âgé 49 ans, cultivateur, domicilié en cette commune, est décédé en sa maison, sise audit Racquinghem, et les déclarants ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Racquinghem, le 7/2/1811, à 10 heures du matin, en la mairie et par devant nous, Adrien VARLET, maire, officier de l'état-civil de la commune Racquinghem, canton d'Aire, département du Pas-de-Calais, sont comparus Jacques Joseph CAZIER, âgé de 43 ans, cultivateur, domicilié audit Racquinghem, et Antoine Joseph CAZIER, âgé de 35 ans, journalier, domicilié audit Racquinghem, les deux témoins fils du défunt, lesquels nous ont déclaré que le 5 dudit mois, à 1 heure après-midi, **Antoine François CAZIER**, âgé de 75ans, cultivateur, domicilié audit Racquinghem, veuf, est décédé en sa maison, audit Racquinghem, et les déclarants ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Ecques, le 30 vendémiaire an VII (relevé incomplet - encre pale) à 9 heures du matin, par devant moi, Antoine Joseph POTEL, adjoint municipal ... **Antoine CASIEZ**, âgé de 62 ans, assisté de Silvin..., ménager, âgé de 27 ans, et d'Antoine CASIEZ, fils du comparant, âgé de 24 ans, ... lesquels ont déclaré que **Marie Jeanne SAILLY**, son épouse, est décédée ce matin, 3 heures, dans son dit domicile, étant âgée de 65 ans. D'après cette déclaration

Sépultures

Reclinghem, le 21/9/1770, le corps de **François CAZIER dit Eugène**, âgé de 67 ans, est décédé hier, administré des saints sacrements de la sante église, ... (enterré dans le cimetièrre) de Reclinghem, avec les cérémonies accoutumées par moi soussigné curé de dite paroisse, auxquels convoi et enterrement ont assisté Nicolas LEGRAND clerc d'école dudit lieu, Jacques GERMAIN, ménager....

Reclinghem, le 31/1/1773, le corps de **Marie Joseph BRASSART, veuve d'Eugène CAZIER**, manouvrier en cette paroisse, décédée hier au dit lieu, âgée de 68 ans ou environ, munie des sacrements de l'église, a été inhumée dans le cimetièrre de cette église par moi prêtre curé de cette paroisse soussigné en présence de Jacques GERMAIN, journalier, et de Nicolas Joseph DELBEE, maitre d'école², les deux de cette paroisse qui ont aussi soussigné le jour, mois et an susdits.

Saint-Martin-au-Laert, le 11/10/1762, a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse, le corps de **Marie Barbe Pétronille BEHELLE**, veuve en seconde noce de Jean ROBITAILLE, décédé en la ferme de Scadenbourg l'avant-veille âgée de 95 ans ou environ, native de Reclinghem. Ont assistés à sa sépulture Philippe Alexis ROBITAILLE, son fils, fermier dudit Scadenbourg et Philippe Alexis ROBITAILLE, son petit-fils du même lieu, lesquels ont signé pour sçavoir écrire.

¹ 48 ans en 1881 !

² A Reclinghem, les témoins ne sont pas obligatoirement des parents. Il est ainsi souvent fait appel au maitre d'école.

Les CAZIER - Artois

Baptêmes

Ecques, le 4/12/1766, fut baptisé par moi soussigné **Jacques Joseph CASIER**, fils légitime d'Antoine François CASIER, journalier en cette paroisse, et de Marie Jeanne SAILLY, sa femme, né le jour précédent, le parain fut Jacques SAILLY, père grand à l'enfant, et la maraine fut Marie Jeanne MASSET, femme à Pierre François BEAUVOIS, laboureur en cette paroisse, qui ont signés ce présent acte, le parain de se marque, aiant déclaré de ne sçavoir écrire de ce interpellé et la maraine de son seing manuel.

Rebecques, le 2/6/1738, j'ay baptisé un garçon né du légitime mariage d'Eugène François **CASSIER**, de la paroisse de Rebecq, et de Marie Joseph BRASSAR, de la paroisse de Cléty, ses pères et mères, auquel on a donné le non **d'Anthoine François**. Les parains et maraines sont Pierre François LEC de la paroisse de Rebecq et Marie Françoise CAPELLE de la paroisse de Cléty.

Naissances

Racquinghem, le 8 Fructidor an 10, acte de naissance de **Marie Hemely Josephe CAZIER**, né le même jour, à 6 heures du matin, fille de Jacques Joseph CAZIER, cultivateur, et de Marie Catherine LARIVIERE, domiciliée à Racquinghem, département du Pas-de-Calais. Le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle. Premier témoin : Augustin DE COIGNE, âgé de 60 ans. Second témoin : Marie Thérèse WALLART, âgée de 50 ans ; Sur la réquisition à nous faite par Jacques Joseph CAZIER, père de l'enfant, et ont signé.

(Jacques Joseph CAZIER signe J.J. CASIEZ)

Actes du Gros des Notaires de St-Omer

- Décharge du 1/8/1739 (n° 51) – François Eugène CAZIER, laboureur demeurant à Rebecques se désiste de l'adjudication qui lui avait été faite d'un jardin au dit Rebecques
- Testament du 4/6/1749 (n° 30) de Barbe Pétronille BEHELLE (voir le relevé sur la fiche des BEHELLE)